



Rives de Saône

Communauté de Communes

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT
COTE D'OR

Date de convocation :

29/04/2026

Date d'affichage :

29/04/2026

Envoyé en préfecture le 20/05/2026

Reçu en préfecture le 20/05/2026

Publié le

ID : 021-242101509-20260519-39_2026-DE



**EXTRAIT DU REGISTRE
des délibérations du Conseil
de la Communauté de Communes Rives de Saône**

Séance du 06 mai 2026

Délibération n°39 - 2026

L'an deux mille vingt-six, le 06 mai à 20 heures 00

Le Conseil de Communauté de la Communauté de Communes Rives de Saône, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la salle des fêtes de Seurre (rue des écoles 21250), sous la présidence d'Alain BECQUET, Président.

Nombre de membres en exercice : 57

Présents : 51 pouvoirs : 5

votants : 56

Délégués Titulaires Présents :

Aubigny en plaine	M. FERNANDEZ Manuel	Laperrière sur Saône	M. BRAGANÇA Damien
Auvillars Sur Saône	M. CAIRE Dominique	Lechâtelet	M. CHAPUIS Jean-Paul
Bonnencontre	M. MONIN BAROILLE Claudine	Losne	Mme BOS Aude Mme BREBANT Laurence M. GENELOT Denis M. JACOB Dominique
Bousselage	M. FAUDOT Jean-Luc	Magny les Aubigny	M. HIEZ David
Brazey-en-Plaine	Mme BALME Armelle M. BOILLIN Jean-Luc Mme CENDRIER Marie M. DELEPAU Gilles Mme FRANÇOIS Martine M. PICHON Patrick M. POUILLY Mathieu	Montagny les Seurre	Mme FOURNIER BONNIN Lucie
Broin	M. GHUITTON Jean-Christophe	Montmain	Mme DECHAUD Martine
Chamblanc	M. THEVENIN Sébastien	Pagny la Ville	M. MAUCHAMP Henri
Charrey-sur-Saône	M. VANDENBROUCKE François	Pagny le Château	M. BECQUART Alain
Chivres	M. BRENOT Thierry	Pouilly-sur-Saône	M. DELACOUR Sébastien
Echenon	M. TIRQUIT Sylvain	Saint Jean de Losne	Mme DEPREY Martine Mme DUPARC Marie-Line
Franxault	M. CHENIER Pascal	Saint Seine en Bache	Mme LABOUEBE Claudine
Glanon	M. MASSOT Gilles	Saint Symphorien sur Saône	M. BRIOT Etienne
Grosbois les tichey	M. BRACQUEMOND Fabrice	Saint Usage	M. BOULAHYA Rachid Mme HOSTALIER Valérie Mme ROSE Dominique
Jallanges	M. DAZY Jean	Samerey	M. GAUTHERON Anthony
Labergement les Seurre	M. DESMIST Xavier Mme DUFOUR Joëlle	Seurre	M. BECQUET Alain Mme CAMPANA Marie-Christine M. DUBIEF Jack Mme GEOFFROY DUPIN Géraldine M. ROUSSELET Jean-Louis Mme SIRUGUE Sarah

Envoyé en préfecture le 20/05/2026

Reçu en préfecture le 20/05/2026

Publié le



Labruyère	Mme GILARDET ALOÏZOS Céline	Trouhan	ID : 021-242101509-20260519-39_2026-DE Francois
Lanthes	Mme ROSENBLATT PETITJEAN Anne		

Délégués Titulaires absents représentés :

Echenon	Mme NINOT Angéline	Pouvoir à M. TIRQUIT Sylvain
Esbarres	Mme MEVOLHON Stéphanie	Pouvoir à Mme HOSTALIER Valérie
Montot	Mme BEAUNEE Jocelyne	Pouvoir à M. DELEPAU Gilles
Tichey	M. VARIOT François	Suppléance à Mme BARBIER Rachel
Trugny	Mme CHIFFLOT Magali	Pouvoir à M. CHAPUIS Jean-Paul

Délégués suppléants présents mais ne prenant pas part aux votes :

Auvillars sur Saône	Mme RENARD Patricia
Broin	M. JOINIE Marc
Chamblanc	Mme HARDY Christine
Chivres	M. MALUTA Denis
Grosbois les Tichey	M. MACHURET Benoit
Trouhans	M. BOMPY Alexandre

FONCTIONNEMENT DES ASSEMBLEES – Désignation des représentants de la Communauté de communes à l'Agence Economique Régionale

Rapporteur : M. Alain BECQUET, Président

Vu l'article L2121-33 du CGCT qui dispose : « Le conseil procède à la désignation de ses membres ou de délégués pour siéger au sein d'organismes extérieurs dans les cas et conditions prévus par les dispositions du présent code et des textes régissant ces organismes. La fixation par les dispositions précitées de la durée des fonctions assignées à ces membres ou délégués ne fait pas obstacle à ce qu'il puisse être procédé à tout moment, et pour le reste de cette durée, à leur remplacement par une nouvelle désignation opérée dans les mêmes formes. »

Vu les statuts de la Communauté de communes Rives de Saône et notamment sa compétence « Action de développement économique dans les conditions prévues à l'article L4251-17 »,

Considérant que la Communauté de communes est actionnaire de la Société Publique Locale Agence Economique Régionale de Bourgogne Franche comté,

La gouvernance est composée d'une assemblée spéciale (composée de 86 actionnaires hors conseil régional), d'un conseil d'administration (composé de 11 représentants du Conseil régional et de 7 représentants des EPCI actionnaires, élus par l'assemblée spéciale) et d'une assemblée générale (composée de tous les actionnaires : Conseil régional de Bourgogne-Franche-Comté et EPCI).

Il convient de désigner un représentant à l'assemblée spéciale, en validant le fait que cette personne puisse éventuellement candidater pour représenter tous les actionnaires (hors Conseil régional) au sein du conseil d'administration et éventuellement être élue président(e) ou vice-président(e) de l'assemblée spéciale.

L'assemblée spéciale est réunie 4 fois par an, en présentiel de préférence.

Considérant que le conseil communautaire peut décider, à l'unanimité de ses membres présents, de ne pas recourir au vote à scrutin secret,

Il convient de désigner 1 représentant pour l'assemblée spéciale de la SPL AER BFC.

M. BECQUET Alain se porte candidat.

Le Président propose de voter à main levée et de supprimer l'émargement.
A l'unanimité des présents (56 POUR), les délégués communautaires entérinent cette proposition.

Envoyé en préfecture le 20/05/2026

Reçu en préfecture le 20/05/2026

Publié le

ID : 021-242101509-20260519-39_2026-DE



Le Président procède à l'élection.

Vote à main levée :

Votants : 56

Contre : 0

Abstention : 0

Pour : 56

M. BECQUET Alain est élu représentant de la Communauté de communes à l'assemblée générale de l'AER et pourra candidater pour représenter tous les actionnaires au sein du conseil d'administration et éventuellement être élu président ou vice-président de l'assemblée spéciale.

Pour copie conforme,

Le secrétaire de séance,
Dominique JACOB

Le Président,
Alain BECQUET

